



Cas pratiques sur la mensualisation des assistants maternels

Accueil sur une année complète (52 semaines y compris les congés payés du salarié) :

Exemple : L'enfant est accueilli 9h par jour, 5 jours par semaine, pour 2€ nets de l'heure. Début du contrat le 3 janvier 2005.
Les parents ont seulement 5 semaines de congés comme l'assistante maternelle et ils prennent leurs congés en même temps que l'AM (soit sur une année 47 sem d'accueil effectif + 5 sem de congés payés sous réserve de leur acquisition).
L'AM impose 1 sem. en avril, les 3 premières sem. d'août, la semaine de Noël.

Calcul du salaire mensuel :
$$\frac{2\text{€} \times 45\text{h} \times 52 \text{ semaines}}{12} = 390 \text{ € de salaire net mensuel de base.}$$

NB : le tarif de 2€ nets/h est utilisé à titre d'exemple, au 1^{er}/07/2008, le salaire horaire minimum est de 2.45€ bruts, soit 1.90€ nets (source URSSAF)

PERIODES	SALAIRES
Janvier 2005	390 €
Février 2005	390 €
Mars 2005	390 €
Avril 2005	390 – 90 = 300 € (salaire mensualisé moins une semaine de congé complémentaire non rémunérée* puisque l'AM n'avait pas acquis de CP à la date de départ en congés)
Mai 2005	390 €
<small>Au 31/05/05 on calcule le nb de jours ouvrables de congés payés acquis entre le 01/06/04 et le 31/05/05 (ici le contrat n'ayant débuté que le 03/01/05, on calcule entre le 03/01/05 et le 31/05/05. Ces jours sont à prendre entre le 01/05/05 et le 30/04/06. 5 mois incomplets en raison du congé complémentaire, on décompte alors en semaines, soit en l'espèce 5 périodes de 4 semaines de garde. 5 x 2.5 jours ouvrables = 12,5 ramenés à 13 jours ouvrables de CP acquis.</small>	
Juin 2005	390 €
Juillet 2005	390 €
Août 2005	390 – 54 (3 jours sans solde) = 336 € (le contrat prévoit 3 sem de congés payés, l'AM a acquis 13 jours, soit 2 sem. de 6 jours ouvrables de CP+ le 15 août férié chômé payé + 1 jour de CP + 3 jours de congés complémentaires non rémunéré + le reste en garde).
Septembre 2005	390 €
Octobre 2005	390 €
Novembre 2005	390 €
Décembre 2005	390 – 90 = 300 € (1 semaine de congés complémentaire non rémunéré)
Janvier 2006	390 €
Février 2006	390 €
Mars 2006	390 €
Avril 2006	390 – 90 = 300 € (1 semaine de congés complémentaire non rémunéré)
Mai 2006	390 €
<small>12 mois incomplets mais en l'espèce, 12 périodes de 4 semaines x 2.5 jours = 30 jours ouvrables de CP acquis (soit 5 sem de 6 jours)</small>	
Juin 2006	390 €
Juillet 2006	390 €
Août 2006	390 € (comprenant 17 jours ouvrables de CP (2 semaines de 6 jours + 1 de 5 jours le 15 août, férié, n'étant pas un jour ouvrable) + le reste de travail).
Septembre 2006	390 €
Octobre 2006	390 €
Novembre 2006	390 €
Décembre 2006	390 € (dont 1 sem de CP de 5 j. ouvrables Noël tombant le lundi)
Janvier 2007	390 €
Février 2007	390 €
Mars 2007	390 €
Avril 2007	390 € (dont 1 sem de CP de 6 j. ouvrables)
Mai 2007	390 €
30 jours ouvrables de congés ont été acquis au cours de cette période	

L'AM a pris 17 + 5 + 6 = 28 jours de CP / 30 acquis l'année précédente. Il lui reste donc 2 jours à prendre avant le 30/04/07, en accord avec les parents.

* Pour permettre à l'AM de bénéficier d'un repos total de 30 jours ouvrables, dans cette limite, l'employeur est tenu d'accorder le droit à un congé complémentaire non rémunéré. Au delà il peut accorder s'il le souhaite un congé sans solde, les parties en fixent librement la durée et les modalités. Sous réserve de leur acquisition au cours de la période de référence, les congés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris, la rémunération due au titre des congés se substitue au salaire de base.



Accueil sur une année incomplète (semaines programmées hors congés annuels du salariés) :

Exemple : L'enfant est accueilli 6h par jour, 4 jours par semaine du lundi au jeudi, pour 2€ nets de l'heure. Début du contrat le 3/01/05.
Les parents ont prévu dans le contrat 15 semaines d'absences de leur enfant (CP, RTT, colonie, garde par un tiers ou toute autre raison...), soit $52 - 15 = 37$ semaines d'accueils programmées dans l'année.
Les semaines d'absences programmées de l'enfant sont fixées, en accord des parties, avec un délai de prévenance de 1 mois.
L'assistante maternelle impose ses congés soit : 1 sem en avril, les 3 premières sem d'août et la semaine de Noël.

$$\frac{2€ \times 24h \times 37 \text{ semaines}}{12} = 148 € \text{ salaire net mensuel de base}$$

NB : le tarif de 2€ nets/h est utilisé à titre d'exemple, au 1^{er}/07/2008, le salaire horaire minimum est de 2.45€ bruts, soit 1.90€ nets (source URSSAF)

Périodes	Salaires
Janvier 2005	148 €
Février 2005	148 € dont 2 sem d'absences programmées de l'enfant (reste 13 sem d'abs programmées à placer)
Mars 2005	148 €
Avril 2005	148 € dont 2 sem d'abs programmées de l'enfant (reste 11 sem), 1 sem coïncide avec celle souhaitée par l'AM
Mai 2005	148 €
10 jours ouvrables de congés payés acquis (2,5 jours de CP par période de 4 semaines de travail) soit 96 €* à payer en plus du salaire de base (au choix des parties précisé dans le contrat de travail : en une fois au mois de juin)	
Juin 2005	148 € + 96€ = 244€ puisqu'il a été convenu de payer les CP de l'AM en juin
Juillet 2005	148 € 4 semaines d'absences programmées de l'enfant (reste 7 sem d'abs programmées à placer)
Août 2005	148 € 4 semaines d'absences programmées de l'enfant dont 10 jours ouvrables de CP de l'AM acquis au cours de l'année précédente déjà payés en juin 2005 le reste coïncide avec celles de l'AM (reste 3 sem d'abs prog. à placer)
Septembre 2005	148 €
Octobre 2005	148 € 1 semaine d'absence programmée de l'enfant (reste 2 sem d'abs programmées à placer)
Novembre 2005	148 €
Décembre 2005	148 € 2 semaines d'abs prog de l'enfant 1 sem coïncide avec celle de l'AM (fin des sem d'abs de la 1 ^{ère} année)
Janvier 2006	148 €
Février 2006	148 € 2 semaines d'absences programmées de l'enfant (reste 13 sem d'abs à placer)
Mars 2006	148 €
Avril 2006	148 € 2 semaines d'absences programmées de l'enfant, 1 sem coïncide avec celle de l'AM (reste 11 sem d'abs)
Mai 2006	148 €
23 jours ouvrables de congés payés acquis (2,5 jours de CP par période de 4 semaines de travail) soit 204 € ** à payer en plus du salaire de base (au choix des parties par 12eme chaque mois = 17 € chaque mois en plus du salaire de base)	
Juin 2006	148€ + 17€ = 165€
Juillet 2006	148€ + 17€ = 165€ 4 sem d'abs prog de l'enfant dt 1 jour ouvrable de CP de l'AM (reste 7 sem d'abs)
Août 2006	148€ + 17€ = 165€ 4 sem d'abs prog de l'enfant dt 16 j. ouvrables de CP de l'AM (le 15/08 n'étant pas décompté)
Septembre 2006	148€ + 17€ = 165€
Octobre 2006	148€ + 17€ = 165€ 1 semaine d'absence programmée de l'enfant (reste 2 sem d'abs à placer)
Novembre 2006	148€ + 17€ = 165€
Décembre 2006	148€ + 17€ = 165€ 2 sem d'abs prog de l'enfant dt 5 jours ouvrables de CP de l'AM (fin des sem d'abs 2 ^{ème} année)
Janvier 2007	148€ + 17€ = 165€
Février 2007	148€ + 17€ = 165€ 2 semaines d'absences programmées de l'enfant (reste 13 sem d'abs à placer 3 ^{ème} année)
Mars 2007	148€ + 17€ = 165€
Avril 2007	148€ + 17€ = 165€ 2 semaines d'absences programmées de l'enfant dont 1 j. ouvrable de CP de l'AM (reste 11 sem)
Mai 2007	148€ + 17€ = 165€
25 jours ouvrables de congés ont été acquis au cours de cette période soit ***	

* la rémunération due au titre des congés payés est égale :

- soit à la rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités, soit pour 10 jours ouvrables = 1 semaine de 6 jours ouvrables + du lundi au jeudi de la semaine suivante = ds l'exemple : 2 sem = 8 jours d'accueil x 6h x 2€ = 96 €
- soit au 1/10 de la rémunération totale brute : 740 € (perçus entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 mai 2005) / 10 = 74 €

La première solution est donc retenue puisqu'elle est plus avantageuse pour le salarié.

** la rémunération due au titre des congés payés est égale :

- soit à la rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités, soit pour 22,5 jours ouvrables soit 23 jours ouvrables = 3 semaines de 6 jours ouvrables + 5 jours ouvrables = ds l'exemple : 16 jours d'accueil x 6h x 2€ = 192 €
Mais ds l'ex, en raison des jours fériés pendant les CP, avec 23 jours, l'AM bénéficie de 4 sem de CP + 1 jour soit = 17 jours d'accueil x 6h x 2€ = 204€
- soit au 1/10 de la rémunération totale brute : 1 872 € (salaires + CP perçus entre le 1^{er} juin 2005 et le 31 mai 2006) / 10 = 187.20 €

La 1^{ère} solution est donc retenue puisqu'elle est plus avantageuse pour le salarié. Attention à bien prendre en compte les jours fériés

*** la rémunération due au titre des congés payés est égale :

- soit à la rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités, soit pour 25 jours ouvrables = 4 semaines de 6 jours ouvrables + 1 jour ouvrable = 17 jours d'accueil x 6h x 2€ = 204€. Cependant avec les jours fériés tombant pendant les CP de l'AM, on obtient 4 sem + 3 jours ouvrables = 19 jours d'accueil x 6h x 2€ = 228€
- soit au 1/10 de la rémunération totale brute : 1 980 € (perçus entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mai 2007) / 10 = 198 €

La première solution est donc retenue puisqu'elle est plus avantageuse pour le salarié. Attention à bien prendre en compte les jours fériés.